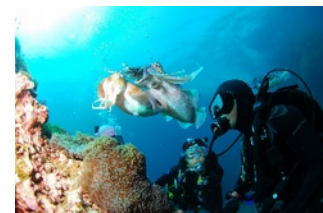


Le DESJEPS Spécialité performance sportive Mention activités de la plongée subaquatique est un diplôme de niveau VI (Bac +3).

Code RNCP : 4911



Les modes d'intervention du DESJEPS s'inscrivent dans une logique de travail collectif pour :

- Élaborer des projets d'exploration, d'aménagement et de gestion de sites de plongée subaquatique ;
- Réaliser des expertises techniques, pédagogiques et environnementales en plongée subaquatique ;
- Assurer la direction technique des activités de plongée subaquatique ;
- Encadrer et former des plongeurs de tous niveaux, dans tous milieux et tous sites de plongée subaquatique ;
- Gérer et assurer le tutorat des stagiaires de la formation professionnelle en plongée subaquatique ;
- Gérer les fonctions logistiques liées à une structure de plongée subaquatique ;
- Organiser et coordonner des actions de formation de formateurs.

EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

Le/la candidat(e) doit justifier :

- De l'attestation de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou son équivalent, à jour, de la formation continue ;
- D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la plongée subaquatique datant de moins de trois mois ;
- Du permis de conduire des bateaux de plaisance en eaux maritimes, option côtière ou son équivalent ;
- De l'aptitude de plongeur nitrox confirmé (PN-C) au sens de l'annexe III-17 a du code du sport ;
- D'un niveau technique d'aptitudes PA-40 au sens de l'annexe III-14 a du code du sport.

Et soit :

- Du test technique. Ce test est mis en œuvre par la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS). Sa réussite est attestée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "perfectionnement sportif" mention "plongée subaquatique" ;
- Du brevet d'État d'éducateur sportif du 1er degré option plongée subaquatique et la qualification de plongeur Nitrox confirmé ;
- Du monitorat fédéral 1er ou 2e degré délivré par la Fédération française d'études et de sports sous-marins ou la Fédération sportive et gymnique du travail, de la qualification de plongeur Nitrox confirmé et de l'attestation de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1).

Il est également demandé de justifier (dans une période de cinq années précédant l'entrée en formation) de :

- Cent plongées en milieu naturel dont trente à une profondeur d'au moins 30 mètres et vingt plongées à une profondeur au-delà de 40 mètres ;
- Huit cents heures d'enseignement de la plongée subaquatique.

Le nombre de plongées et les heures d'enseignement sont attestés par le directeur technique national de la

Fédération française d'études et de sports sous-marins ou son équivalent à jour de la formation continue et du permis de conduire des bateaux de plaisance en eaux maritimes, option côtière ou son équivalent.

L'UNITÉ CAPITALISABLE 4

L'unité capitalisable 4 n'est pas accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

LE STAGE DE RECYCLAGE

Pour des raisons impérieuses de sécurité, les titulaires du DESJEPS spécialité "performance sportive", mention "activités de la plongée subaquatique" sont soumis, tous les cinq ans, à vérification du maintien de leurs acquis dans des conditions définies par arrêté.

L'attestation de recyclage obtenue permet ainsi la délivrance de la carte professionnelle

Modalités de ce recyclage : Arrêté du 9 août 2017 - legifrance.gouv.fr

LES DÉBOUCHÉS

Le/la titulaire du DESJEPS, mention "activités de la plongée subaquatique" peut assurer les fonctions de

- Directeur/trice
- Directeur/trice sportif
- Directeur/trice technique
- Cadre technique
- Entraîneur/neuse cadre

LES RÉSULTATS

Depuis 2013, nous maintenons un taux global de validation des dossiers déposés supérieur à 98% et suivons environ 15 candidat(e)s par an sur ce titre.

DATES

Les accompagnements se déroulent toute l'année, à votre rythme, car notre approche est entièrement individualisée.

LE COÛT /FINANCEMENT

Le tarif de l'accompagnement est de 1800€. L'accompagnement est entièrement individuel, réalisé par un expert de la discipline et de la VAE. Sa durée minimale est de 24 heures réparties sur la période de réalisation.

Financement possible via le CPF, Pôle Emploi, l'employeur, la région...

INFORMATIONS, RENSEIGNEMENTS

contacts@axiome-formation.fr

Référent handicap : Pascal G : 06.09.05.27.90